



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil Communal de Crassier

SEANCE : du mardi 08 septembre 2020
PRESIDENCE : Monsieur Pascal Contegat

LE CONSEIL COMMUNAL DE CRASSIER

Après étude du préavis municipal N° 23/2020 concernant le :

**Reconduction du Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise
(DISREN) pour la période 2020-2025**

Considérant que l'objet a été valablement porté à l'ordre du jour.

Après lecture du rapport de la commission Ad Hoc, de la commission de gestion et discussion

L'assemblée décide d'accepter le préavis N° 23/2020 par :

OUI : 21 , NON : 0 , ABSTENTION : 2

Ainsi fait et délibéré lors de la séance du 08 septembre 2020

+++++

Les décisions du conseil communal sont soumises au référendum,

**«Conformément aux articles 110 et ss. LEDP : « La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil Communal»
Voir aussi les articles 108 et 109**

Le Président
Pascal Contegat



La Secrétaire
Déborah Pernet